

AVIS DE SOLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET



REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DES TRANSPORTS ET DES INFRASTRUCTURES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES ROUTES

Unité Nationale de Coordination du Projet Mali Nafa Soro Siraw (Mali-NSS)

SOLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET

N°12/2025/UNC-Mali NSS

SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE MONDIALE

Projet d'Amélioration de la Connectivité et la Résilience des Infrastructures Routières (Mali Nafa Soro Siraw)

SERVICES DE CONSULTANT RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR L'AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER DES EXERCICES 2026, 2027, 2028 AINSI QUE L'AVANCE POUR LA PREPARATION DU PROJET MALI NAFA SORO SIRAW (Mali-NSS-P507921/Crédit A 78130 -ML /Crédit B 78140 - ML)
REPUBLICQUE DU MALI

Projet d'Amélioration de la Connectivité et la Résilience des Infrastructures Routières (Mali Nafa Soro Siraw)

Numéro des Crédits : IDA-78130 - ML et IDA-78140- ML

AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER DES EXERCICES 2026, 2027, 2028 AINSI QUE L'AVANCE POUR LA PREPARATION DU PROJET MALI NAFA SORO SIRAW (Mali-NSS-P507921/Crédit A 78130 - ML/Crédit B 78140 - ML).

Le Gouvernement du Mali, a obtenu de la Banque Mondiale deux crédits destinés au financement des activités du Projet Mali Nafa Soro Siraw (Mali-NSS) pour un montant de 133 356 058 100 FCFA TTC. L'Unité Nationale de Coordination du Projet Mali Nafa Soro Siraw (Mali-NSS) a l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer les paiements au titre du contrat relatif au recrutement d'un cabinet pour l'audit comptable et financier des exercices 2026, 2027, 2028 ainsi que l'avance pour la préparation du Projet Mali Nafa Soro Siraw (Mali-NSS-P507921).

OBJECTIF GÉNÉRAL

L'objectif de l'audit des états financiers est de permettre à l'auditeur d'exprimer une opinion professionnelle sur la situation financière des crédits contractés dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Mali-NSS à la fin de chaque exercice fiscal. Il s'assurera que les ressources mises à la disposition du Projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Les objectifs spécifiques de l'audit sont :

1. S'assurer que les structures de gestion (administratives et financières) mises en place répondent correctement aux obligations en matière de bonne gestion financière des fonds mis à disposition pour l'exécution des activités du Projet, et sont adaptées aux exigences de transparence, de conformité et de rapportage ;

2. S'assurer, au travers des vérifications, que les conditions spécifiques, prévues tant dans le document de projet, les conventions, les contrats ou tout autre document légal, ainsi que les paiements qui s'y attachent, ont été respectées tant du point de vue de la légalité, de la régularité que de la conformité ;

3. S'assurer que les états financiers dans leur aspect significatif donnent une image fidèle et sincère du Projet au terme de la période auditee ;

4. Proposer des mesures spécifiques pour le renforcement des dispositifs et des outils de gestion administrative et financière.

L'Unité Nationale de Coordination du projet invite les consultants (cabinets) à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les cabinets intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des services.

LES CRITÈRES POUR L'ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE RESTREINTE

- Être un Cabinet d'expertise comptable expérimenté en audit avec au moins 5 ans d'expériences générale dans le domaine des audits de projet sur financement extérieur et être acceptable par l'IDA et faisant profession habituelle de réviser les comptes;
- Être régulièrement inscrit au Tableau d'un Ordre des Experts-comptables reconnu au plan international par l'IFAC ou la FIDEF ;
- Avoir réalisé au moins cinq (5) missions similaires.

À ce titre, le consultant (cabinet) devra fournir les pièces à conviction y afférentes (attestation de service fait ou bonne fin d'exécution ; les pages de garde et de signature de contrats).

DUREE ET LIEU DE CONSULTATION :

Le cabinet d'audit signera un contrat couvrant la période des trois (03) exercices mentionnés ci-avant. La reconduction tacite d'un exercice sur l'autre sera toutefois conditionnée à la qualité des travaux de l'auditeur sur l'année précédente tenant compte de l'avis du bailleur.

La durée de la mission sera de 30 jours par exercice (du démarrage de la mission jusqu'à la production du rapport définitif).

Un cabinet sera sélectionné par la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) conformément au Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque Mondiale de février 2025.

Les TDR peuvent être obtenus à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes 08Heures 00 mn à 16 heures 00 mn du lundi au vendredi.

Les cabinets intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes à l'adresse ci-dessous, de 8 heures à 16 heures : UNC, siège à Médina-Coura Rue 47, Porte 212, Tél : 20.21.57.25 & 20.21.40.33, Fax : 20.21.92.30; E-mail : uncpar5@gmail.com ou dkmariko049@gmail.com , Bamako, République du Mali.

Les dossiers de manifestation d'intérêt écrite doivent être déposés à l'adresse ci-dessous en personne, ou par courrier électronique au plus tard le **30 septembre 2025** avant 16 heures : UNC, siège à Médina – Coura Bamako, Rue 47, Porte 212, Tél: +223 20 21 57 25, Fax: +223 20 21 92 30, Email : uncpar5@gmail.com

Bamako le 28 août 2025

Le coordinateur de l'UNC-Mali-NSS

Daouda Moussa KONE

Chevalier de l'Ordre du Mali

Routes à travers les services techniques de la Direction Générale des Routes, l'Institut National de Formation Pratique en Bâtiments et Travaux publics (INFP/BTP), l'Agence Nationale de Sécurité Routière (ANASER), la Cellule de Planification et de Statistique (CPS), l'Agence d'Exécution des Travaux d'Entretiens Routiers (AGERROUTE), le Fonds d'Entretien du Mali (FER/Mali) et l'Unité Nationale de Coordination (UNC). Le cadre institutionnel de mise en œuvre du projet est fixé par le Décret N° 2023-0232/PT-RM du 07 avril 2023 et comprend :

Le Comité de pilotage : Il est présidé par le Ministre en charge des Routes ou son représentant et comprend tous les ministères ayant un lien avec la mise en œuvre de la politique routière et de transport. Le Comité assure la supervision globale du projet, veille à la cohérence des activités conformément aux documents conceptuels du projet. Il approuve le plan de travail et le budget annuel du projet. Il approuve les rapports d'exécution technique, financière, environnementale du projet. Il fait le suivi du niveau de mobilisation des ressources financières. Il se réunit une fois par semestre en session ordinaire et en session extraordinaire, en tant que de besoin, sur convocation de son Président.

Le comité technique est chargé d'assurer la supervision technique des projets et programmes mis en œuvre par l'UNC/P-BM et de veiller à l'atteinte des objectifs. Le comité technique est présidé par le Directeur Général des Routes ou son représentant et comprend le Coordinateur de l'UNC, les représentants des Directions Générales/Nationales des départements ministériels siégeant au Comité de Pilotage. Il se réunit une fois par trimestre en session ordinaire et en session extraordinaire, en tant que de besoin, sur convocation de son Président.

L'Unité Nationale de Coordination : Placée sous l'autorité du Directeur Général des Routes, pour les projets et programmes d'infrastructures routières et du Directeur Général des Transports, pour les projets et programmes de Transports elle est dirigée par un Coordonnateur. Elle a pour mission de mettre en œuvre, de coordonner et de suivre l'exécution des activités des projets et programmes de transports et infrastructures de transports financés par la Banque mondiale. Elle a en charge la gestion fiduciaire (gestion administrative, financière et passation des marchés), la mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementales et sociales, le suivi-évaluation, la production des rapports périodiques ainsi que la mise en œuvre du mécanisme d'engagement citoyen des projets et programmes.

Pour faciliter et fluidifier les activités de passation de marchés du projet, le gouvernement du Mali, à travers le ministère des Transports et des

infrastructures, en accord avec la Banque Mondiale a l'intention de financer au titre du règlement les contrats de biens, travaux, services de consultants et services autres que de consultants prévus dans le cadre du projet.

L'acquisition des biens, travaux et services financés par la Banque mondiale sera effectuée conformément aux **Règlements de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement d'août 2025**.

Les méthodes de passation de marchés prévues comprennent notamment :

- Appel d'offres international (AOI) ;
- Appel d'offres national (AON) ;
- Demande de cotations (DC) ;
- Sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC) ;
- Sélection fondée sur les qualifications des consultants (SQC) ;
- Sélection de consultants individuels ;
- Sélection de gré à gré (SGP), selon les conditions prévues.

Les avis spécifiques de passation des marchés (Appels d'offres et demandes de manifestations d'intérêt) seront publiés dès qu'ils seront disponibles, dans :

- UNDB Online: <https://www.devbusiness.com>
- Site web de la Banque mondiale : <https://projects.worldbank.org>
- Presse nationale et/ou site web de l'organe d'exécution du projet : www.uncmali.org

Des réunions d'engagements précoces de marchés seront régulièrement organisées pour des activités dont les montants sont égaux ou supérieurs à 10 millions USD.

Les manifestations d'intérêt et soumissions doivent être adressées au : Programme Mali Nafa Soro Siraw (Mali-NSS).

À l'attention du : Coordonnateur de l'Unité Nationale de Coordination du Programme Mali-NSS à l'adresse suivante : UNC, sise à Médina-Coura Rue 47, Porte 212, Tél : 20.21.57.25 & 20.21.40.33, Fax : 20.21.92.30; E-mail : uncpar5@gmail.com, Bamako, République du Mali.

Date : 18 août 2025

Le coordinateur de l'UNC-Mali-NSS

Daouda Moussa KONE
Chevalier de l'Ordre national

ANNONCE AU MARCHÉ DES TITRES PUBLICS



UMOA ANNONCE AU MARCHÉ DES TITRES PUBLICS

D'ÉMISSION ET DU RACHAT SIMULTANÉE DE BONS ET D'OBLIGATIONS ASSIMILABLES DU TRÉSOR DU MALI DU 27 AOÛT 2025

UMOA-Titres (UT), en collaboration avec la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), a organisé le mercredi 27 août 2025, à la demande de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique du Mali, une opération d'émission et de Rachat Simultanée de Bons et d'Obligations Assimilables du Trésor pour un montant de 17,2352 milliards de FCFA pour la partie émission et de 15,77763 milliards de FCFA pour la partie rachat.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'exécution du programme d'émissions de titres publics et de la gestion active de la dette du Mali en conformité avec la stratégie à moyen et long terme de gestion de la dette.

L'adjudication ouverte le mercredi 27 août 2025, suivant un système d'encheres à taux et prix multiple, a enregistré les résultats ci-dessous :

RÉSULTAT GLOBAL	
Montant global des soumissions (en FCFA)	17 235 220 000
Donc ONC	0
Montant retenu (en FCFA)	17 235 220 000
Donc ONC	0
Montant Net	15 912 439 137
Taux d'absorption	100,00%

L'adjudication ouverte le mercredi 27 août 2025, suivant un système d'encheres à l'envers à taux et prix multiples, a enregistré les résultats ci-dessous :

RÉSULTAT GLOBAL	
Montant global des soumissions (en FCFA)	15 777 650 000
Donc ONC	0
Montant retenu (en FCFA)	15 777 650 000
Donc ONC	0
Montant Net	15 813 707 566
Taux de couverture	100,00%

	CAT - 77 jours	BAT - 59 jours	BAT - 84 jours	BAT - 92 jours	BAT - 103 jours	BAT - 118 jours
Montant global des soumissions (en FCFA)	3 777 830 000	2 000 000 000	2 000 000 000	3 000 000 000	2 000 000 000	3 000 000 000
Montant retenu (en FCFA)	3 777 830 000	2 000 000 000	2 000 000 000	3 000 000 000	2 000 000 000	3 000 000 000
Montant Net	3 983 148 000	1 991 181 444	1 991 181 444	2 979 777 177	1 953 229 167	2 973 187 500
Marginal	100,76%	2,00%	2,65%	2,47%	2,08%	2,78%
Moyen Pondéré	100,76%	2,50%	2,65%	2,47%	2,08%	2,78%
Rendement Moyen Pondéré (RMP)	2,25%	2,1%	2,21%	2,08%	2,06%	2,78%
Nombre de soumissions	1	2	2	3	2	1
Nombre de Participants directs	1	2	2	2	2	1
Taux d'absorption	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

UMOA-Titres remercie, au nom de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique du Mali, l'ensemble des investisseurs pour la confiance renouvelée et le soutien constant aux initiatives de financement des actions de développement dans l'Union.

Fait à Dakar, le 27 août 2025

Le Directeur de UMOA-Titres

Oulimata NDIAYE DIASSE

ANNONCE AU MARCHÉ DES TITRES PUBLICS



UMOA ANNONCE AU MARCHÉ DES TITRES PUBLICS

ÉMISSION DE EMISSION DE BONS DU TRÉSOR DU NIGER DU 28 AOÛT 2025

UMOA-Titres (UT), en collaboration avec la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), a organisé le jeudi 28 août 2025, à la demande de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique du Niger, l'émission de Bons du Trésor respectivement à trois cent soixante-quatre (364) jours pour un montant de 10 milliards de FCFA.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'exécution du programme d'émissions de titres publics du Niger en conformité avec la stratégie à moyen et long terme de gestion de la dette.

L'adjudication ouverte le jeudi 28 août 2025, suivant un système d'encheres à taux multiple, a enregistré les résultats ci-dessous :

Résultats de l'émission	
Montant global des soumissions (en FCFA)	12 079 000 000
Donc ONC	0
Montant retenu (en FCFA)	10 000 000 000
Donc ONC	0
Montant Net	8 899 187 167
Marginal	10,00%
Moyen Pondéré	10,00%
Rendement Moyen Pondéré (RMP)	11,12%
Nombre de soumissions	8
Nombre de Participants directs	5
Taux de couverture	120,79%
Taux d'absorption	82,79%

UMOA-Titres remercie, au nom de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique du Niger, l'ensemble des investisseurs pour la confiance renouvelée et le soutien constant aux initiatives de financement des actions de développement dans l'Union.

Fait à Dakar, le 28 août 2025

Le Directeur de UMOA-Titres

Oulimata NDIAYE DIASSE



L'AMAM, Adama Yoro Sidibé (à droite)
Allemagne Ag Allassane

14^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DE L'AGENCE
MALIENNE DE MÉTROLOGIE (AMAM)

Plus de 671 millions FCFA
mobilisés au 1^{er} semestre P5

L'indépendant

QUOTIDIEN D'INFORMATIONS GÉNÉRALES

www.lindependant-mali.net

PRIX : 500 FCFA

N° 6278 du Vendredi 26 Août 2016 - Tél : 20 29 06 02 - 76 28 92 66

ABOUBACAR SIDICK FOMBA ÉVOQUE LE PROCÈS
EN DISSOLUTION DES PARTIS POLITIQUES

"La Cour Constitutionnelle ne peut
se prononcer sur un décret que dans
le cadre du contentieux électoral"



Aboubacar Sidick
Fomba, membre du CNT

Alors que les regards sont tournés vers la Cour constitutionnelle pour trancher dans l'affaire de dissolution des partis politiques, Aboubacar Sidick Fomba, membre du Conseil National de Transition (CNT) donne des éclairages sur "l'exception d'inconstitutionnalité". Selon lui, cette disposition ne conteste pas un décret, ajoutant que "la Cour constitutionnelle ne peut se prononcer sur un décret que dans le cadre du contentieux électoral". P4

ATTAKUE TERRORISTE SIMULTANÉE À FARABOUGOU ET BIRKI-WÈRÈ

L'Union africaine "condamne" et
"apporte son soutien"

LANCÉMENT DU PROJET
TISAL À SÉGOU, MOPTI
ET BANDIAGARA



Le Mali et l'Allemagne
entendent "renforcer la
résilience des systèmes
alimentaires locaux" P5

LIBERTÉ PROVISOIRE POUR
BIGUINI BAGAGA, MARIAM
BA ET BABANI KONÉ



Un featuring de
réconciliation
pour les fans ? P2



**Projet d'Amélioration de la Connectivité et la Résilience
des Infrastructures Routières (Mali Nafa Soro Siraw)****SOLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET****N°12/2025/UNC-Mali NSS****SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES
EMPRUNTEURS DE LA BANQUE MONDIALE****SERVICES DE CONSULTANT RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR L'AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER DES EXERCICES 2026, 2027, 2028 AINSI QUE L'AVANCE POUR LA PREPARATION DU PROJET MALI NAFA SORO SIRAW (Mali-NSS-P507921/Crédit A 78130 -ML /Crédit B 78140 - ML)****REPUBLIQUE DU MALI**

Projet d'Amélioration de la Connectivité et la Résilience des Infrastructures Routières (Mali Nafa Soro Siraw)

Numéro des Crédits : IDA-78130 - ML et IDA-78140 - ML

AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER DES EXERCICES 2026, 2027, 2028 AINSI QUE L'AVANCE POUR LA PREPARATION DU PROJET MALI NAFA SORO SIRAW (Mali-NSS-P507921/Crédit A 78130 - ML/Crédit B 78140 - ML).

Le Gouvernement du Mali, a obtenu de la Banque Mondiale deux crédits destinés au financement des activités du Projet Mali Nafa Soro Siraw (Mali-NSS) pour un montant de 133 356 058 100 FCFA TTC. L'Unité Nationale de Coordination du Projet Mali Nafa Soro Siraw (Mali-NSS) a l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer les paiements au titre du contrat relatif au recrutement d'un cabinet pour l'audit comptable et financier des exercices 2026, 2027, 2028 ainsi que l'avance pour la préparation du Projet Mali Nafa Soro Siraw (Mali-NSS-P507921).

OBJECTIF GÉNÉRAL

L'objectif de l'audit des états financiers est de permettre à l'auditeur d'exprimer une opinion professionnelle sur la situation financière des crédits contractés dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Mali-NSS à la fin de chaque exercice fiscal. Il s'assurera que les ressources mises à la disposition du Projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Les objectifs spécifiques de l'audit sont :

1. S'assurer que les structures de gestion (administratives et financières) mises en place répondent correctement aux obligations en matière de bonne gestion financière des fonds mis à disposition pour l'exécution des activités du Projet, et sont adaptées aux exigences de transparence, de conformité et de rapportage ;

2. S'assurer, au travers des vérifications, que les conditions spécifiques, prévues tant dans le document de projet, les conventions, les contrats ou tout autre document légal, ainsi que les paiements qui s'y attachent, ont été respectées tant du point de vue de la légalité, de la régularité que de la conformité ;

3. S'assurer que les états financiers dans leur aspect significatif donnent une image fidèle et sincère du Projet au terme de la période auditee ;

4. Proposer des mesures spécifiques pour le renforcement des dispositifs et des outils de gestion administrative et financière.

L'Unité Nationale de Coordination du projet invite les consultants (cabinets) à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les cabinets intéressés doivent fournir les in-

et une expérience pertinente pour l'exécution des services.

LES CRITÈRES POUR L'ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE RESTREINTE

✓ être un Cabinet d'expertise comptable expérimenté en audit avec au moins 5 ans d'expériences générale dans le domaine des audits de projet sur financement extérieur et être acceptable par l'IDA et faisant profession habituelle de réviser les comptes;

✓ être régulièrement inscrit au Tableau d'un Ordre des Experts-comptables reconnu au plan international par l'IFAC ou la FIDEF ;

✓ avoir réalisé au moins cinq (5) missions similaires.

À ce titre, le consultant (cabinet) devra fournir les pièces à conviction y afférentes (attestation de service fait ou bonne fin d'exécution ; les pages de garde et de signature de contrats).

DUREE ET LIEU DE CONSULTATION :

Le cabinet d'audit signera un contrat couvrant la période des trois (03) exercices mentionnés ci-avant. La reconduction tacite d'un exercice sur l'autre sera toutefois conditionnée à la qualité des travaux de l'auditeur sur l'année précédente tenant compte de l'avis du bailleur.

La durée de la mission sera de 30 jours par exercice (du démarrage de la mission jusqu'à la production du rapport définitif).

Un cabinet sera sélectionné par la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) conformément au Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque Mondiale de février 2025.

Les TDR peuvent être obtenus à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes 08Heures 00 mn à 16 heures 00 mn du lundi au vendredi.

Les cabinets intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes à l'adresse ci-dessous, de 8 heures à 16 heures : UNC, sise à Médina-Coura Rue 47, Porte 212, Tél : 20.21.57.25 & 20.21.40.33, Fax : 20.21.92.30; E-mail : uncpaar5@gmail.com ou dkmariko04@gmail.com, Bamako, République du Mali.

Les dossiers de manifestation d'intérêt écrite doivent être déposés à l'adresse ci-dessous en personne, ou par courrier électronique au plus tard le **30 septembre 2025 avant 16 heures** : UNC, sise à Médina -Coura Bamako, Rue 47, Porte 212, Tél : +223 20 21 57 25, Fax: +223 20 21 92 30, Email : uncpaar5@gmail.com

Bamako le 28 août 2025
Le coordinateur de l'UNC-Mali-NSS
Daouda Moussa KONE